

**PROCÈS VERBAL  
DE LA COMMUNE DE BORDÈRES SUR L'ECHEZ**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 avril 2024**

<p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> 2 avril 2024</p>	<p>Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Bordères sur l'Echez, sous la présidence de Monsieur Jérôme CRAMPE, Maire.</p>
<p><b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 2 avril 2024</p>	<p><b>Présents :</b> Jérôme CRAMPE, François RODRIGUEZ, Sophie DRAPIER, Pierre JEAN-MARIE, Stéphanie MENUET, Solange GUINLE, Patrick TRAPANI, Lucie CLAVERIE, Philippe GARRABOS, Josiane VANDENBULCK, Françoise BONNASSIES, Christian BASTIT, Claire-Élodie COMBES, Laurent ROUSSEAU, Patrick CAZALA, Germaine PAUL.</p> <p><b>Excusés :</b> Christian FOURCADE Mélanie MATHÉ Olivier DARRIBES Armelle TRAPANI</p> <p><b>Pouvoirs à :</b> François RODRIGUEZ Jérôme CRAMPE Laurent ROUSSEAU Sophie DRAPIER</p> <p><b>Absents :</b> Damien GARDEY, Jean-Marie LARBAIG, Christelle MONTALBETTI, Lucien LARBAIG, Yannick PARDONCHE, Agnès BORDES, Gérard VIEL.</p> <p>a été élu(e) Secrétaire de séance : Lucie CLAVERIE</p>
<p>Membres du Conseil en exercice : 27 Votants : 20</p>	<p><b>Pour :</b> 20 <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b></p>

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 – FINANCES – Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2024 - **Présenté par Jérôme CRAMPE**
- 2 – FINANCES – Budget primitif 2024 - **Présenté par Jérôme CRAMPE**
- 3 – FINANCES – État des marchés publics 2023 - **Présenté par Jérôme CRAMPE**
- 4 – FINANCES – Demande de subvention – Amendes de police - **Présenté par Jérôme CRAMPE**
- 5 – FINANCES – Appel à projets « Bourgs-Centres Occitanie Pyrénées Méditerranée » pour l'aménagement du Centre Bourg - **Présenté par Jérôme CRAMPE**
- 6 - FINANCES – Appel à projets « Dynamisation des communes urbaines » pour l'aménagement du Centre Bourg - **Présenté par Jérôme CRAMPE**

7 - FINANCES – Appel à projets « Occitanie - Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte » pour la création d'un plateau multisports - **Présenté par Jérôme CRAMPE**

8 - FINANCES – Demande subvention « Plan 5 000 équipements – Génération 2024 » pour la création d'un plateau multisports - **Présenté par Jérôme CRAMPE**

9 - FINANCES – Appel à projets « Dynamisation des communes urbaines » pour la création d'un plateau multisports - **Présenté par Jérôme CRAMPE**

10 - FINANCES – Modification des tarifs du marché plein vent du dimanche matin - **Présenté par Sophie DRAPIER**

11 – AFFAIRES GÉNÉRALES – Modification statutaire de la CATLP – Transfert de la compétence « Sensibilisation à la transition énergétique et écologique » - **Présenté par Philippe GARRABOS**

12 - URBANISME – Echange de parcelles AP 175 et AP 176 – impasse du Moulin - **Présenté par Pierre JEAN-MARIE**

13 – PERSONNEL - Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur - **Présenté par Jérôme CRAMPE**

**0 - Approbation du PV du Conseil Municipal du 4 mars 2024 et signature de Monsieur le Maire et de la Secrétaire de séance**

**D01-2024-015 – FINANCES – Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2024 (JC)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions des articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier les taux de l'année 2024 désigné ci-dessous :

TAXES	TAUX 2023 (Rappel)	TAUX 2024
Taxe foncière propriétés bâties	42,51 %	42,51 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	60,74 %	60,74 %
Taxe Habitation	9,88 %	10,69 %

**Majoration spéciale du taux TH (augmentation de 0,81 % dans la limite de 0,81% en 2024)**

Pas de question pour cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**Article 1 : DÉCIDE de voter pour 2024 :**

	TAUX 2024	Montants
Taxe foncière propriétés bâties	42,51 %	2 582 057
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	60,74 %	29 459
Taxe Habitation	10,69 %	26 394
	<b>TOTAL</b>	<b>2 637 910</b>

**Produits attendus prévisionnels**

Produits attendus des taxes votées	2 637 910
Allocations compensatrices	- 107 873
<b>TOTAL</b>	<b>2 530 037</b>
Contribution Coefficient correcteur	- 679 660
<b>TOTAL à prévoir au BP</b>	<b>1 983 503</b>

**Article 2 : PRÉVOIT** au budget la somme 2 093 791 €, réparti de la manière suivante :

- Article 74833 : 107 873 € (Allocations compensatrices)
- Article 73111 : 1 958 250 €
- Article 73132 : 27 668 €

**D02-2024-016 – FINANCES – Budget primitif 2024 (JC)**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le **Budget primitif 2024**.

Documents financiers joints.

Pas de question pour cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**Article unique : APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2024.

**D03-2024-017 - FINANCES – État des marchés publics 2023 (JC)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'**État des Marchés Publics 2023**.

OBJET	ENTREPRISE RETENUE	VILLE	MONTANT TTC			
Plaquettes bois	SARL Les Silos du Montaneres	Montaner	154,00 € / T			
Centre Loisirs	Léo Lagrange	Ibos	En 2024 : 367 486 € En 2025 : 379 732 € En 2026 : 389 204 € En 2027 : 398 945 €			
Eglise	RS5	Mazères	141 956,17 €			
Restauration scolaire	Culinaire Pays de l'Adour	Bas Mauco		- 6 ans	+6 ans	Adulte
			Repas	2,85 €	2,96 €	3,11 €
			Pique-Nique	2,79 €	2,79 €	3,00 €
			Repas Tampon	2,58 €	2,58 €	2,58 €

Pas de question pour cette délibération.

## Le Conseil Municipal,

**Article unique : PREND CONNAISSANCE** de l'état des Marchés Publics 2023.

### **D04-2024-018 – FINANCES – Demande subvention – Amendes de police (JC)**

La commune de Bordères sur l'Echez peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il est proposé donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police : en vue de financer les opérations destinées à l'amélioration de la sécurité et des conditions de circulation du réseau routier dans la commune de Bordères sur l'Échez : signalétique et sécurisation.

Pas de question pour cette délibération.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Article 1 : DÉCIDE** de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police, en vue de financer les opérations destinées à l'amélioration de la sécurité et des conditions de circulation du réseau routier dans la commune de Bordères sur l'Échez.

**Article 2 : CERTIFIE** que les travaux correspondants sont en cours de réalisation.

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou la 1<sup>ère</sup> Adjointe à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **D05-2024-019 – FINANCES – Appel à projets « Bourgs-Centres Occitanie Pyrénées-Méditerranée » pour l'aménagement du Centre Bourg (JC)**

La commune peut prétendre à des subventions supplémentaires auprès de la Région Occitanie par le biais de l'appel à projets « Bourgs-Centres Occitanie – Pyrénées – Méditerranée ». Cet appel à projets permet aux communes d'être accompagnées dans la mise en œuvre de leur Projet de développement et de valorisation.

Pas de question pour cette délibération.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Article 1 : AUTORISE** à présenter un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets « Bourgs-Centres Occitanie Pyrénées Méditerranée 2024 » pour l'aménagement du Centre Bourg.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou la 1<sup>ère</sup> Adjointe à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **D06-2024-020 – FINANCES – Appel à projets « Dynamisation des communes urbaines » pour l'aménagement du Centre Bourg (JC)**

Dans le cadre de l'aménagement du Centre Bourg, la Commune peut prétendre à une subvention auprès du Département des Hautes-Pyrénées par le biais de l'appel à projets « Dynamisation des communes urbaines ».

Vu le projet d'aménagement de centre bourg – Place Jean Jaurès à Bordères sur l'Echez ;



Création / modification des espaces piétons et d'espaces verts, aire de jeux, mobilier urbain  
Création / modification des voiries et des zones de stationnement temporaires et permanents ;

Mise en valeur des bâtiments actuels et futurs : mairie, poste, halle avec local technique, kiosque ;

Construction d'une halle de 400 m<sup>2</sup> comprenant un local technique de 30 m<sup>2</sup> pour le marché Démontage et déplacement du kiosque existant ;

Considérant que le financement de ces travaux s'effectuera de la façon suivante :

Coût TOTAL estimatif des travaux	2 600 770,00 € HT
Tranche 1 en 2024	1 049 710,00 € HT
Tranche 2 en 2025	775 530,00 € HT
Tranche 3 en 2026	775 530,00 € HT

	Taux	Montant du financement
DSIL Tranche 1 (Subvention perçue en 2022)	30,00 %	291 000 €
DETR – Tranche1	30,00 %	314 913 €
Département - DCU	20,00 %	209 942 €
Autofinancement	20,00 %	209 942 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>1 025 797 €</b>

Pas de question pour cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**Article 1 : ADOPTE** les travaux ci-dessus.

**Article 2 : APPROUVE** les plans de financement prévisionnels de ces travaux ;

**Article 3 : SOLLICITE** du Département une subvention au titre de l'appel à projet – dynamisation des communes urbaines au titre de l'année 2024.

**Article 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tous documents afférents à ce dossier.

**D07-2024-021 – FINANCES – Appel à projets « Occitanie – Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte » pour la création d'un plateau multisports (JC)**

La commune projette de créer un plateau multisports. Pour mener à bien ce projet, la Commune peut prétendre à une subvention auprès de la Région Occitanie par le biais de l'appel à projets « Occitanie – Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte ».

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le projet de création d'un plateau multisports – Avenue Roger Paul sur le parking des écoles à Bordères sur l'Echez,

Création d'un plateau multisports comprenant : 3 courts de Pickleball, 1 court de Volley ball, 2 tables de Ping et un City Stade.

Considérant que le financement de ces travaux s'effectuera de la façon suivante :

Coût prévisionnel HT : 136 850, 00 €

**Financement :**

Agence Nationale du Sport	40 %	54 740,00 €
Région Occitanie	20 %	27 370,00 €
Département des Hautes-Pyrénées	20 %	27 370,00 €
Autofinancement commune	20 %	27 370,00 €

Pas de question pour cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**Article 1 : D'ADOPTER** les travaux ci-dessus.

**Article 2 : D'APPROUVER** le plan de financement du plateau multisports.

**Article 3 : DE DEMANDER** dans le cadre du « Plan 5 000 équipements – Génération 2024 » à bénéficier de la part de l'Agence Nationale du Sport d'une subvention d'un montant de 54 740,00 euros.

**Article 4 : DE DEMANDER** dans le cadre du « Occitanie - Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte » à bénéficier de la part de la Région Occitanie d'une subvention d'un montant de 27 370,00 euros.

**Article 5 : DE DEMANDER** dans le cadre du « Dynamisation des Communes Urbaines » à bénéficier de la part du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées d'une subvention d'un montant de 27 370,00 euros.

**Article 6 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tous les documents afférents à ce projet.

**D08-2024-022 – FINANCES – Demande subvention « Plan 5 000 équipements – Génération 2024 » pour la création d'un plateau multisports (JC)**

Toujours pour le projet de création d'un plateau multisports, la Commune peut prétendre à une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport « Plan 5 000 équipements – Génération 2024 ».

Vu le projet de création d'un plateau multisports – Avenue Roger Paul sur le parking des écoles à Bordères sur l'Echez,

Création d'un plateau multisports comprenant : 3 courts de Pickleball, 1 court de Volley ball, 2 tables de Ping et un City Stade.

Considérant que le financement de ces travaux s'effectuera de la façon suivante :

Coût prévisionnel HT : 136 850, 00 €

**Financement :**

Agence Nationale du Sport	40 %	54 740,00 €
---------------------------	------	-------------

Région Occitanie	20 %	27 370,00 €
Département des Hautes-Pyrénées	20 %	27 370,00 €
Autofinancement commune	20 %	27 370,00 €

Pas de question pour cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**Article 1 : D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport « Plan 5 000 équipements – Génération 2024 » pour le projet d'équipement pour la création d'un plateau multisports.

**Article 2 : D'APPROUVER** le plan de financement du plateau multisports pour un montant de 136 850, 00 € HT.

**Article 3 : D'APPROUVER** les conventions d'utilisation et l'animation d'équipements sportifs signées avec l'école élémentaire Arc-en-Ciel, le Centre de Loisirs Léo Lagrange et l'association JAB GYM comprenant le planning d'occupation.

**Article 4 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tous les documents afférents à ce projet.

**D09-2024-023 – FINANCES – Appel à projets « Dynamisation des communes urbaines » pour la création d'un plateau multisports (JC)**

Demande de subvention auprès du Département des Hautes-Pyrénées par le biais de l'appel à projets « Dynamisation des communes urbaines ».

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le projet de création d'un plateau multisports – Avenue Roger Paul sur le parking des écoles à Bordères sur l'Echez,

Création d'un plateau multisports comprenant : 3 courts de Pickleball, 1 court de Volley ball, 2 tables de Ping et un City Stade.

Considérant que le financement de ces travaux s'effectuera de la façon suivante :

Coût prévisionnel HT : 136 850, 00 €

**Financement :**

Agence Nationale du Sport	40 %	54 740,00 €
Région Occitanie	20 %	27 370,00 €
Département des Hautes-Pyrénées	20 %	27 370,00 €
Autofinancement commune	20 %	27 370,00 €

Pas de question pour cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**Article 1 : D'ADOPTER** les travaux ci-dessus.

**Article 2 : D'APPROUVER** le plan de financement du plateau multisports.

**Article 3 : DE DEMANDER** dans le cadre du « Plan 5 000 équipements – Génération 2024 » à bénéficier de la part de l'Agence Nationale du Sport d'une subvention d'un montant de 54 740, 00 euros.

**Article 4 : DE DEMANDER** dans le cadre du « Occitanie - Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte » à bénéficier de la part de la Région Occitanie d'une subvention d'un montant de 27 370, 00 euros.

**Article 5 : DE DEMANDER** dans le cadre du « Dynamisation des Communes Urbaines » à bénéficier de la part du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées d'une subvention d'un montant de 27 370, 00 euros.

**Article 6 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tous les documents afférents à ce projet.

**D10-2024-024 – FINANCES – Modification des tarifs du marché plein vent du dimanche matin (SD)**

Suite à la commission Marché en date du 10 janvier 2024, réunissant les membres de la commission Marché ainsi que des commerçants. Il en est ressorti que les tarifs qui datait de 2008 n'étaient plus adaptés aux besoins actuels et qu'il était nécessaire de les actualiser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du 23 mai 2020, n° D22-2020-021 portant délégation générale au Maire pour décision de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal ;

Vu la décision n° 2008-001 relative à la mise en place des tarifs du marché plein vent du dimanche matin ;

Vu la décision de la commission Marché en date du 10 janvier 2024 de modifier les tarifs qui datait de 2008 afin de les actualiser aux besoins actuels ;

- Tarif des droits de place d'occupation  
0,35 € par mètre linéaire et par jour de marché
- Tarif « petite puissance » (balance électrique) :  
0,50 € par jour de marché
- Tarif « grande puissance » (friteuse, camion frigo, etc..) :  
1,50 € par jour de marché

**Les tarifs par jour de marché à compter du 11 avril 2024 se calculeront de la manière suivante :**

**0,35 € x nombre de mètre linéaire + tarif « petite puissance » ou tarif « grande puissance »**

Pas de question pour cette délibération.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**Article 1 : DÉCIDE** d'appliquer les tarifs tels que prévus ci-dessus.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa 1<sup>ère</sup> Adjointe à la mise en place de ces tarifs et de signer tous documents afférents à ce dossier.

**D11-2024-025 – AFFAIRES GÉNÉRALES – Modification statutaire de la CATLP – Transfert de la compétence « Sensibilisation à la transition énergétique et écologique » (PG)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-17,

Vu la délibération n° 4 du Conseil Communautaire de la CATLP du 1<sup>er</sup> février 2024 sollicitant le transfert de la compétence sensibilisation à la transition énergétique et écologique.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CATLP a mené une réflexion sur la façon la plus optimale de préparer le territoire à une nécessaire adaptation face aux changements climatiques. Cela implique impérativement d'améliorer et de massifier la sensibilisation de publics variés (élus, agents, grand public, scolaires....) sur différents thèmes : efficacité énergétique, énergies renouvelables, désimperméabilisation, vulnérabilité aux risques, alimentation locale, aménagement du territoire...

La mise en place d'actions de sensibilisation thématiques auprès du plus large panel possible permettra d'améliorer la résilience de nos territoires face à ces changements climatiques et énergétiques. Ces actions de sensibilisation seront portées en interne par la CATLP et / ou avec le soutien de prestataires et de partenaires.

Il est donc proposé d'approuver l'ajout d'une compétence aux statuts de la CATLP : « la sensibilisation aux transitions écologique et énergétique ».

La compétence s'articulera autour de 3 axes :

**- Sensibilisation auprès des scolaires :**

- Animation scolaire « changement climatique »
- Animation scolaire « cycle de l'eau »
- Education au Développement Durable (EDD)

**- Sensibilisation auprès des élus et du personnel territorial :**

- Sessions de sensibilisation sur les changements climatiques et la vulnérabilité du territoire.

**- Sensibilisation grand public :**

- Programme d'actions du PCAET, par exemple : *Bio pour tous, Défi Locavore, Soirées Economie d'Énergie*
- Transmission culturelle du patrimoine culinaire de la Bigorre

Pas de question pour cette délibération.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Article 1 : D'APPROUVER** le transfert de la compétence « Sensibilisation à la transition énergétique et écologique à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa 1<sup>ère</sup> Adjointe à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

### D12-2024-026 – URBANISME – Echange de parcelles AP 175 et AP 176 (PJM)

M. MEYGRET a souhaité « échanger » une partie de sa parcelle avec une partie d'une parcelle communale.

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 1111-4 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et L 1311-13 ;

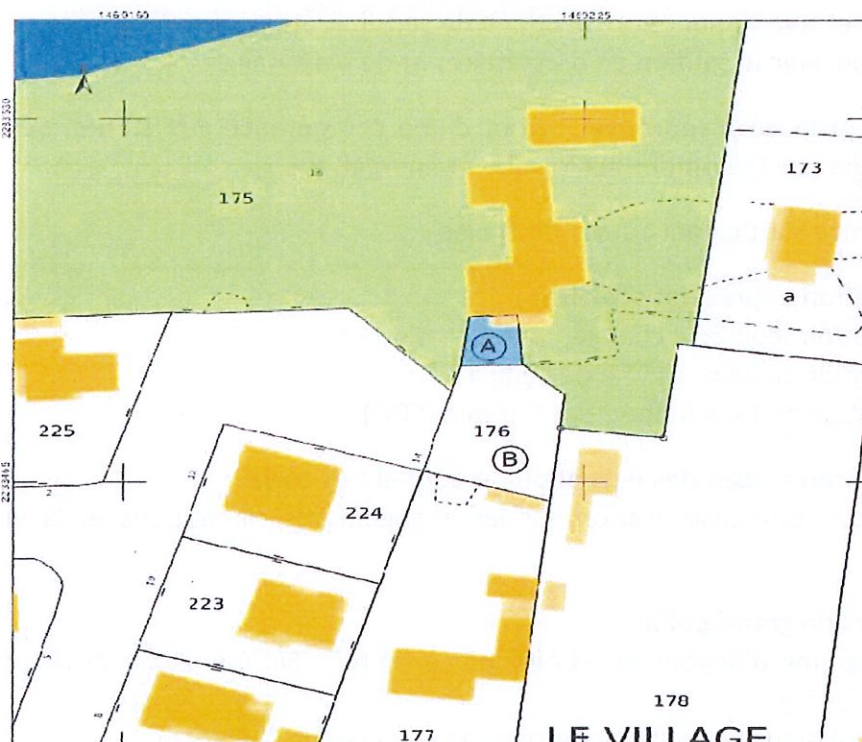
Considérant qu'une commune peut acquérir un bien par voie d'échange ;

Considérant l'accord amiable entre la commune de Bordères sur l'Echez et Monsieur MEYGRET pour échanger une partie de ces parcelles sans soulte suivant les plans ci-dessous ;

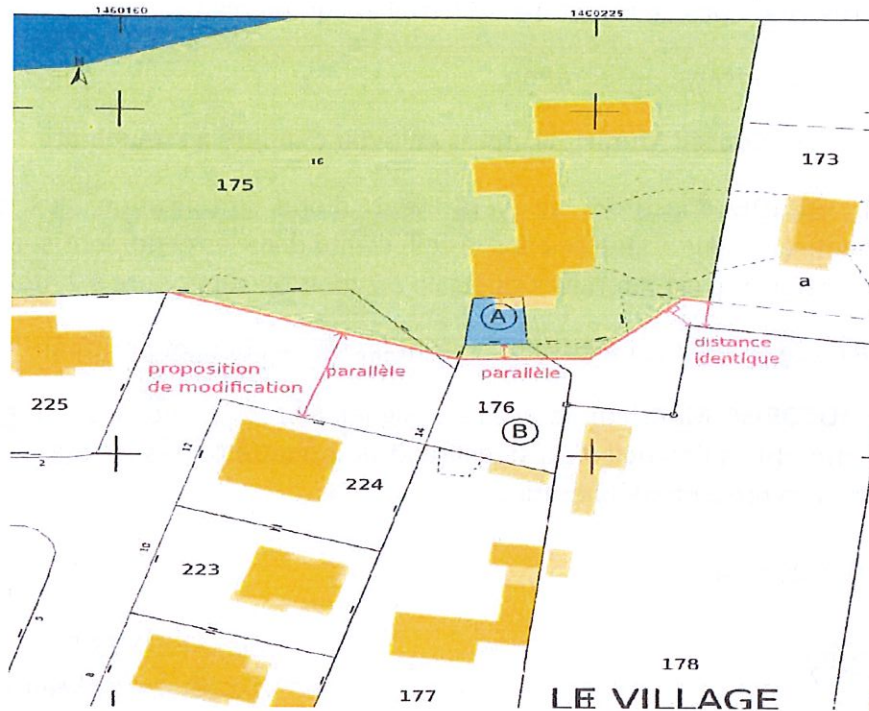
Considérant qu'il est possible de rédiger un acte d'échange au moyen d'un acte en la forme administrative ;

Considérant que pour signer ledit acte en la forme administrative entre la commune et M. MEYGRET, il convient de désigner un adjoint M. Pierre JEAN-MARIE ;

#### Cas sans modification





**Cas avec modification**

Pas de question pour cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**Article 1 : APPROUVE** le principe d'échanger une partie de la parcelle relevant du domaine privé communal cadastrée section AP n° 176 avec une partie de la parcelle privée cadastrée section AP n° 175 appartenant à Monsieur MEYGRET.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte en la forme administrative de transfert de propriété.

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer ledit acte.

**Article 4 : PRÉCISE** que tous les frais liés à cet échange seront à la charge de M. MEYGRET.

**D13-2024-027 – PERSONNEL – Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur (JC)**

Vu le Code de l'Éducation – art L124-18 et D124-6 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29 ;

Vu la Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

Vu la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'État ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial ;

Pas de question pour cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

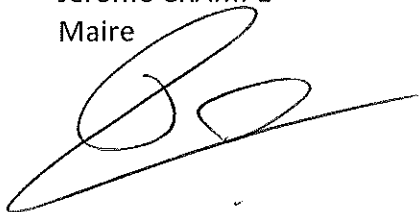
**Article 1 : DÉCIDE** d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité dans les conditions suivantes lorsque la présence du stagiaire est inférieure ou égale à 2 mois ou supérieure à 2 mois.

**Article 2 : DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal – Chapitre 012.

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de stage et tous les documents afférents à l'accueil d'un stagiaire et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fin de séance à 20 h 04

Jérôme CRAMPE  
Maire



Lucie CLAVERIE  
Secrétaire de séance

